

ACTUALITÉ IMF

L'ACTUALITÉ DE LA RENTRÉE

Apprentissage, validation des acquis, journées culturelles, formation de cadres, préparation aux concours.

p2

EN QUESTION

EMPLOIS JEUNES ET QUALIFICATIONS

La qualification des emplois jeunes est le thème central de ce numéro :

Le contexte du plan gouvernemental du 6 juin 2001, construire des compétences et créer des services à Marseille, l'accord-cadre interministériel relayé au plan régional, le témoignage d'un jeune diplômé aide-éducateur, quel avenir pour la fonction, quel devenir pour les jeunes ?

p3

INITIATIVES PARTENAIRES

L'actualité de nos partenaires. L'Observatoire social Méditerranéen, outil régional d'aide à la décision pour les partenaires des politiques sociales.

p7

REPÈRES

Publications, événements, textes officiels, sites internet repérés.

p8

Contrats Emplois Jeunes : qualification et consolidation de l'emploi

DEPUIS LEUR CRÉATION, CES CONTRATS SONT CONÇUS POUR RÉPONDRE AUX DEMANDES DE JEUNES GENS À LA RECHERCHE D'UN TRAVAIL. ILS SONT AUSSI PORTEURS DE NOUVEAUX EMPLOIS ET DOIVENT TROUVER DANS LA MISE EN PERSPECTIVE DE LEUR VALORISATION LES RESSOURCES NÉCESSAIRES À LEUR PÉRENNITÉ.

LES ASSOCIATIONS ET LES COLLECTIVITÉS QUI ONT RÉPONDU À CE DÉFI ONT INAUGURÉ DE NOUVEAUX CHAMPS D'ACTIVITÉS POUR Y AFFRONTER DES PROBLÉMATIQUES SOCIALES PARFOIS INÉDITES.

LES JEUNES : ILS EXERCENT DES ACTIVITÉS DE MÉDIATEURS, ILS SONT AGENTS DE PROXIMITÉ OU D'INTÉGRATION SCOLAIRE, AIDE-ÉDUCATEURS, ANIMATEURS DANS DES DOMAINES AUSSI VARIÉS QUE L'INFORMATIQUE, LES SERVICES, LE SPORT, L'INFORMATION, LA COMMUNICATION, L'ACCUEIL...

QUELLES QUE SOIENT LES FONCTIONS OCCUPÉES, CES EMPLOIS CONSTITUENT UNE RESSOURCE DISPONIBLE QUI RÉPOND AUX BESOINS DES USAGERS. CET APPORT DE MOYENS SUPPLÉMENTAIRES CONTRIBUE SANS NUL DOUTE À UN ENRICHISSEMENT COLLECTIF, À UNE MEILLEURE APPRÉHENSION DES PROBLÈMES À RÉSOUDRE, ET PLUS GÉNÉRALEMENT ENGENDRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL.

DANS NOTRE DOMAINE, MILITER POUR QUE TOUS LES JEUNES ENGAGÉS DANS LES CONTRATS EMPLOIS JEUNES AIENT UNE QUALIFICATION NOUS CONDUIT À CHERCHER LES ARTICULATIONS ET LES COOPÉRATIONS À DÉVELOPPER ENTRE LES DIVERS INTERVENANTS SOCIAUX, QU'ILS SOIENT " ANCIENS " OU " NOUVEAUX ".

D'AUCUNS PEUVENT Y CRAINDRE UN DÉMEMBREMENT DES MÉTIERS EXISTANTS. SANS NIER LA RECONNAISSANCE DE CE RISQUE, RAISONNER DANS CES TERMES PEUT NOUS ÉCLAIRER SUR LES ENJEUX ACTUELS DE LA DIVERSITÉ DES VOIES D'ACCÈS À LA QUALIFICATION ET SUR LES INNOVATIONS À INVENTER.

QU'IL S'AGISSE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES EMPLOIS JEUNES, DES APPRENTIS, DES " FAISANT-FONCTION ", OU ENCORE DE S'ENGAGER DANS LE PROCESSUS DE LA VALIDATION DES ACQUIS, LA DÉMARCHE DE QUALIFICATION CONTRIBUE À L'INTERPELLATION CONCRÈTE DES FORMATIONS ACTUELLES. DANS UN CONTEXTE FAVORABLE AUX MUTATIONS, ELLE PEUT DEVENIR POUR L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU SECTEUR UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR POUR " RE-VISITER " LES CONTENUS DES MÉTIERS EN TRAVAIL SOCIAL.

C'EST À CE DÉFI QUE L'IMF SOUHAITE APPORTER SON CONCOURS.

François LAPENA



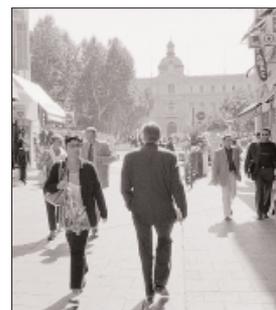


L'ACTUALITÉ DE LA RENTRÉE :

Apprentissage, VAP, journées culturelles, formation de cadres, préparation aux concours.

DEMARRAGE EFFECTIF DU CFA DE LA REGION PACA, LE GIAPATS¹.

Le CFA Régional associant les compétences des quatre unités de formation, IESTS - Nice, IFTS - Ollioulles, IMF - Marseille, et IRTS - Paca Corse, engage la première phase de sa mise en œuvre à Marseille, avec la formation d'un groupe de 36 apprentis, éducateurs spécialisés à l'IRTS, moniteurs éducateurs à l'IMF. La formation des maîtres d'apprentissage bénéficie quant à elle, d'emblée, de l'expérience des quatre instituts de la Région. Le " Conseil de Perfectionnement ", instance prévue dans les dispositifs d'apprentissage, réunissant les représentants régionaux de la branche professionnelle, les services des ministères concernés et le Conseil Régional, sera mis en place dans les prochaines semaines. Le CFA Régional est agréé pour 120 places qui seront réparties sur les quatre instituts de Formation associés².



Des hommes en trop ?

Un ouvrage collectif coordonné par Frédéric Abécassis et Pierre Roche

Collection *Logiques Sociales*, dirigée par Bruno Péquignot, Edition l'Harmattan

" Précarisation du travail et exclusion sociale sont indissociables, se renforcent mutuellement. Exploitation, exclusion et délitement du lien social forment les pièces d'un même puzzle. "

" Ce qui est en trop dans la logique marchande et gestionnaire, serait alors l'humain lui-même ? Face à cette spirale infernale, tout agir serait-il devenu vain ? "

Une réflexion nourrie des points de vue issus de la philosophie, de la sociologie, de l'économie, de la psychanalyse, du travail social, de l'ergonomie.

cf. ci-contre :
journées culturelles

VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS : Quinze professionnels en exercice suivent actuellement à l'IMF un cursus allégé sur les bases d'un dossier validé par un jury " VAP ". Ils se présenteront en juin 2003 aux épreuves du diplôme d'état d'éducateur spécialisé.

UNE NOUVELLE FORMATION POUR LES CADRES : L'IMF ouvre prochainement à Marseille, en collaboration avec un institut de formation lyonnais, une formation homologuée niveau II, de cadres et chefs de service de l'intervention sociale.

REPRISE DU CYCLE DES JOURNEES CULTURELLES DE L'IMF : LES ENJEUX DE LA MEDITERRANEE

Après la journée du 5 octobre " Précarisation du travail et lien social " qui reprenait le titre de l'ouvrage édité par l'Harmattan, (cf. encart), en présence de co-auteurs, coordinateurs du travail de plus de vingt psychiatres, psychanalystes, sociologues, éducateurs, les journées culturelles de l'IMF 2001-2002 se poursuivront avec un cycle consacré aux enjeux de la Méditerranée, le 3 décembre, puis les 5 mars et 23 avril 2002.

SIX MODULES DE PREPARATION AUX CONCOURS D'ENTREE : L'IMF propose des modules de préparation aux épreuves écrites et orales des sélections pour l'entrée en formation dans les filières sociales, éducatives et de l'animation³. Les épreuves écrites ont pour objet d'appréhender le niveau d'élaboration de la pensée, les connaissances acquises sur le fonctionnement des institutions, l'actualité. Les épreuves orales sont consacrées aux compétences relationnelles et sociales nécessaires. Les modules développés ont pour objets, la méthodologie du travail intellectuel et les techniques de l'écrit, la connaissance des institutions françaises et du champ social, les techniques de communication, les révisions en expression française.

Des dispositifs de financement de ces formations existent pour les demandeurs d'emploi, les personnes recevant le RMI, les travailleurs handicapés, les jeunes gens de 18 à 25 ans, les salariés en contrat emploi solidarité, les salariés en CDD ou CDI¹.

RENFORCER LE TRAVAIL DE PROXIMITÉ

Une formation de 500 heures en alternance permettant d'identifier et de développer les compétences des qualifications liées au travail des agents de proximité sera mise en œuvre en 2002².

1. GIAPATS, Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage dans les Métiers du Travail Social
(cf. Lettre de l'IMF n°2)

2. Renseignements :
Syndicats employeurs,
UNIFED : 01.56.89.07.80,
IESTS de Nice, 6, rue du
Chanoine Rance Bourrey,
06100, Nice.
IFTS, 201 chemin de
Faveyrolles,
quartier darbousson,
83190, Ollioulles.

IRTS Paca, 20, Bd des
Salyens, 13008,
Marseille.
IMF, 16, rue Ferdinand
Rey, 13006, Marseille,
Michèle Marino :
04.91.24.61.18
Ou
<http://www.imf.asso.fr>

**3. Renseignements,
Inscriptions :**
Service ICO
04.91.24.61.12

EN QUESTION

Le plan du gouvernement 2002-2006 "pour assurer l'avenir des Nouveaux services et des Emplois jeunes" présenté le 6 juin dernier par le Ministre de l'Emploi, Elisabeth GUIGOU, associe dans la même démarche la priorité " d'assurer l'avenir professionnel des jeunes " à celle " de consolider les services et emplois créés ".

Les 350.000 jeunes gens devant être employés à l'échéance de cet automne dans le cadre du dispositif, sont donc considérés comme acteurs de " la baisse importante du chômage des jeunes" tout en étant vecteurs de création et de développement de "nouveaux métiers apportant une réponse à des besoins non satisfaits".

EMPLOIS JEUNES ET QUALIFICATIONS

Le plan annoncé, qui valorise le " sur mesure ", semble cependant prendre en considération d'une part la diversité des rythmes et situations de développement spécifiques aux entreprises, associations et institutions employeurs, d'autre part les modalités d'acquisition de compétences et les parcours professionnels individuels des jeunes gens eux-mêmes.

Le double atout dont bénéficient les jeunes inscrits dans le programme, expérience professionnelle / diplôme, pose en effet les bases d'évolutions professionnelles dont les échéances ne peuvent être systématiquement associées aux contraintes de développement de nouveaux services inscrits dans le scénario du programme " emplois jeunes ", même si les interactions jouent un rôle moteur.

La présentation, dans ce numéro et dans d'autres numéros à venir de la Lettre de l'IMF, d'initiatives et expériences inscrites dans le programme "emplois jeunes", a pour objet de valoriser la diversité et les points de rencontre entre approches, contextes et méthodes favorisant la construction de compétences de jeunes professionnels.

p4

**RENFORCER LE TRAVAIL
DE PROXIMITÉ :
UN PROGRAMME
COORDONNÉ PAR LA
MISSION SIDA TOXICOMANIE
DE LA VILLE DE MARSEILLE**

p5

**ACCORD-CADRE
INTERMINISTÉRIEL
UN JEUNE DIPLÔMÉ DANS
LE DISPOSITIF EMPLOIS-
JEUNES.**

p6

**" AIDE-ÉDUCATEUR,
QUEL AVENIR
POUR LA FONCTION,
QUEL DEVENIR
POUR LES JEUNES " :
REPRISE DES ÉLÉMENTS
EXPOSÉS DANS
L'ÉVALUATION MENÉE PAR
LE Céreq**

• PLAN GOUVERNEMENTAL ANNONCÉ LE 6 JUIN 2001 :

" Aucun jeune ne doit sortir du programme sans l'assurance d'une perspective professionnelle " (in " communiqué cabinet du Ministre de l'emploi et de la solidarité ", 6 juin 2001)

Les objectifs :

- Garantir une formation pour tous les jeunes inscrits dans le programme.
- Assurer le maintien des activités non encore autofinancées.
- Poursuivre le mouvement de création de nouveaux services.

Parmi les mesures du plan :

- 40 milliards de Francs de 2002 à 2006.
- Création de 10.000 postes d'emplois jeunes en 2002 dans les associations et collectivités.

L'avenir professionnel des jeunes :

- Accompagnement personnalisé par le service public de l'emploi.

- Renforcement des actions de formation et de professionnalisation.
- Validation de l'expérience professionnelle acquise.
- Appui à la préparation des concours de la fonction publique d'Etat ou territoriale.

- Adaptation des conditions d'accès à la Fonction Publique tenant compte de l'expérience professionnelle (concours de troisième voie).

L'accès des jeunes à des emplois durables :

- Aide complémentaire de l'Etat pour certains services créés par les associations (premier employeur du programme) collectivités territoriales, dans la fonction publique.

Repères Textes officiels

Loi n° 97-940 du 16 octobre relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes (JO du 17.10.97).

Texte complet du communiqué :
www.travail.gouv.fr/actualites/declarations/dagenda06062001.html

Derniers bilans du dispositif " Nouveaux services – Emplois Jeunes " :
www.travail.gouv.fr/actualite/bilan/b

Un projet partenarial de construction de compétences mis en œuvre avec 14 jeunes professionnels à Marseille

" Renforcer le travail de proximité "

Le projet " Renforcer le travail de proximité ", coordonné par la Mission Sida Toxicomanie de la Ville de Marseille est mené sur l'ensemble de la ville depuis 1998 dans le cadre d'un partenariat institutionnel et inter associatif ¹.

Ce projet fût décidé dans un contexte de précarisation accrue et d'évolution de l'usage de drogues ; il réagissait dans le même temps à la gravité des épidémies VIH-VHC, à la contamination ou aux risques de contamination des usagers de drogues à Marseille, deuxième ville française.

Il répond à l'objectif de créer une offre de services permettant de tisser et consolider des liens avec les usagers de drogues les plus éloignés du dispositif de soins ou de prévention existants, au sein même de l'espace où se trouvent ces personnes, la rue. Les moyens immédiats de création des postes qui étaient jugés nécessaires, 15 agents de proximité, n'ayant pas été identifiés, le dispositif " nouveaux services- emplois jeunes " apparut alors comme particulièrement pertinent : l'objectif " définir les conditions d'exercice et la pérennité d'une nouvelle activité " correspondait en effet à la lettre à ceux de l'initiative mise en œuvre.

Ce projet, qui a pour vocation de renforcer le travail de proximité sur la totalité du territoire de Marseille, présentait dès son origine l'originalité d'être envisagé comme un projet global inscrit dans une perspective d'évolution permanente.



Les partenaires du programme

1. Les maîtres d'ouvrage : Etat (DDTEFP, DRTEFP-MILDT, DRASS-DDASS) Région (Direction de l'emploi, Direction de la formation) Département (Direction de l'insertion), Ville (Contrat de Ville, Mission Sida Toxicomanie, Mission Emploi), CPCAM, FAS, Europe (PIC Urban).

2. Les associations maîtres d'œuvre : AIDES Provence, AMPT, Médecins du Monde, SOS Drogue International.

Le Comité de Pilotage Technique pour le suivi global et l'évaluation du projet : les partenaires financeurs et institutionnels, directeurs d'associations prestataires.

Le comité de Suivi Opérationnel, pour la définition progressive du contenu de l'activité (nouvelle offre de service) et le repérage des compétences et moyens requis pour la mettre en œuvre.

Les missions et la fonction d'agent de proximité ont été définies par les associations, en lien avec le Cabinet d'Ingénierie Atelier Champ Social.

La coordination du projet : Mission Sida-Toxicomanie de Marseille

Les évaluations : CEREQ, Conseil en Pratiques et Analyses Sociales

" L'identification du projet se construit en même temps que se décident les choix qui le font passer de l'abstraction à la réalité concrète ".

Construisant depuis deux ans la professionnalisation d'animateurs recrutés au sein des quatre associations partenaires ², ce programme prend appui sur la mise en œuvre d'actions structurantes - un partenariat actif entre l'ensemble des structures et professionnels concernés - un processus constant d'évaluation tant au niveau du projet global que des qualification des personnes recrutées - une méthode de travail permettant un réajustement constant des objectifs et des moyens.

La démarche consistant à recruter des personnels "sans expérience" pour une activité complexe, dont les contours n'étaient pas cernés, était paradoxale. Elle allait être compensée par une action très maîtrisée de professionnalisation des personnes recrutées, comprenant l'observation active du contenu de la fonction créée au fur et à mesure de son déploiement.

La mise en œuvre d'un processus de formation commun à tous les agents engagés, confié à une équipe pluridisciplinaire animée par l'IMF, associait ainsi l'agent de proximité, son employeur par l'intermédiaire du tuteur, l'institut de formation et l'analyste du travail associé à l'équipe.

Les responsables du projet avaient en effet proposé à chacune des associations ayant recruté un " employé-jeune " que les équipes de proximité soient encadrées par des tuteurs.

Cette initiative a instauré un contexte inédit pour les professionnels partenaires, qui devait parvenir à créer un référentiel commun. Une " dynamique de co-production qui a démontré son efficacité " (Mylène Frappas, Mission Sida Toxicomanie), durant deux années d'un travail d'équipe très fort, production et analyse s'étant sans cesse enrichies

par une dynamique d'aller-retour, *pratiques-théorie-pratiques*.

" Un projet qui agit comme révélateur "

Le bilan d'étape* réalisé en février dernier fait apparaître un certain nombre d'éléments significatifs :

. Une modification de l'intitulé du poste : initialement baptisées " Agents de proximité ", les personnes recrutées ont, au cours de l'exercice de leur fonction, demandé à faire évoluer ce titre pour celui " d'animateurs de prévention ".

. Une évolution des objectifs du projet, pour prendre en compte les publics engagés dans de nouveaux types et modes de consommation de drogues.

. les fonctions de proximité ont également évolué, vers " l'observation et la prévention de l'usage abusif ", alors que le projet initial ne considérait que les fonctions de " réduction des risques et d'accompagnement social ".

Ces nouvelles formes d'intervention sociale, en agissant comme interface entre la rue et les dispositifs " classiques ", ont également fait apparaître leurs capacités à prendre en compte de nouveaux publics et de nouveaux besoins sanitaires et sociaux.

Bien que l'analyse ne soit pas encore aboutie, les conditions d'exercice du travail dans la rue montrent le rôle prioritaire de l'objectif " établir et maintenir le contact ", des relations nouvelles étant amenées à apparaître entre les fonctions " de la rue " et les autres professions du secteur sanitaire et social.

Il apparaît enfin que cette activité, initialement circonscrite au champ de la toxicomanie concerne potentiellement d'autres métiers du travail social concernés par les situations de " Proximité / Souffrance individuelle / Précarité

* Mission Sida Toxicomanie - Ville de Marseille, Note d'étape, février 2001

La Mission Sida Toxicomanie de la Ville de Marseille

La Mission Sida Toxicomanie de la Ville de Marseille, en partenariat avec les services de l'Etat et des collectivités territoriales, développe, suscite, soutient et coordonne des activités autour de la prévention, de la réduction des risques et de l'accès aux droits, en lien avec tous les acteurs concernés par ces questions.

La Mission participe à la réflexion et à l'échange sur les questions liées au sida, aux toxicomanies et aux produits psychoactifs par l'organisation d'événements, de colloques et de conférences sur les problématiques locales ou d'actualité.

Elle contribue techniquement et financièrement, avec les services de l'Etat et d'autres collectivités à élaborer des programmes d'actions, animer des comités de pilotage, réaliser des évaluations, études, recherches, organiser des sessions de formation, soutenir les initiatives de communication et d'information en direction du grand public.

Elle diffuse des dossiers techniques.

Son responsable : Docteur Pierre Toubiana, Son équipe : Mylène Frappas, Laurence Lévy, Dominique Reinosse. Secrétariat : Alice Del Bucchia.

Ses coordonnées : 26, rue de la République - 13001 - Marseille. - Tel. : 04.91.14.56.31. - Fax. : 04.91.14.56.22
E-mail ptoubiana@mairie-marseille.fr

Un programme national relayé au plan régional

Formations diplômantes vers les métiers du travail social, de la jeunesse et des sports :

Depuis le 23 juillet 1999, un accord-cadre instaurant un partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, d'une part, de la Jeunesse et des Sports d'autre part, facilite la formation professionnelle de plus de 8000 aides-éducateurs employés par l'Éducation nationale sur une période de trois ans.

Cet accord-cadre concerne la préparation au certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur, aux diplômes d'Etat d'éducateur spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants, aux BAPAAT, BEATEP, BEESAPT et BEES¹.

L'accès à ces formations en alternance, assorties d'une évaluation des compétences individuelles et professionnelles des jeunes, exige la **validation préalable d'un projet professionnel** par les autorités académiques ainsi que la **vérification des pré-requis** correspondant aux diplômes préparés, les épreuves étant celles des concours et examens ordinaires. Par ailleurs, les formations bénéficient de **mesures d'allègement** permettant d'associer temps de formation et respect du contrat de travail, ainsi qu'un **allongement des période de formation**². L'accord prévoit que les jeunes recrutés par les collectivités locales et associations puissent bénéficier de certaines sessions de formations mises en œuvre³. Les **stages** se déroulent, au sein de l'Éducation Nationale, mais égale-

ment dans le cadre d'institutions sociales et médico-sociales. Tous doivent cependant " faire apparaître l'action éducative conduite en fonction du diplôme ou du certificat préparé ", l'exercice du **tutorat** pouvant être confié à un personnel de l'éducation nationale, ou à un professionnel qualifié proposé par le centre de formation.

L'accord-cadre national est relayé, par des conventions régionales passées entre les Rectorats d'Académie et les Directions concernées, en prenant appui sur des partenariats avec les collectivités territoriales.

Concernant plus particulièrement le champ du travail social en Région PACA et Corse, un partenariat entre les Rectorats d'Académie de Nice, Aix-Marseille et Corse a permis d'engager des formations en alternance conduisant aux qualifications de moniteur-éducateur, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, techniciens d'animation.

Jun 2001 : la première promotion de moniteurs éducateurs ³

Eric MILLE occupe depuis 1998 une fonction d'aide éducateur dans une école maternelle d'une ZEP de Marseille. Titulaire du baccalauréat, il réussit en 1999, comme douze de ses condisciples, le concours d'entrée à la formation préparant au certificat d'aptitude aux fonctions de moniteurs éducateurs. Il entre à l'IMF pour les trois années de formation prévues². Eric MILLE obtient son diplôme de moniteur éducateur en juin dernier comme tous les membres de la promotion, et passe avec succès les épreuves du concours d'entrée à la formation préparant au diplôme d'état d'éducateur spécialisé.

Durant ces trois années, la formation au métier de moniteur-éducateur et l'exercice de ses fonctions à l'école se sont déroulés en parallèle, sans que des liens entre des fonctions exercées dans le contexte d'une ZEP et la préparation à un métier du travail social ne trouvent pourtant à s'exprimer explicitement.

Le premier stage – de découverte - effectué en collège, s'est déroulé sans référent. Le second stage avait pour cadre une classe de primo-arrivants d'un collège situé dans une zone pilote de lutte contre la violence. Eric MILLE a pu construire une activité pédagogique prenant appui sur la vidéo pour engager un travail d'expression et d'apprentissage de la langue française, dépasser les préjugés.

Ayant bénéficié d'un très bon accueil, Eric MILLE constate cependant que la méconnaissance des enseignants vis à vis des métiers du travail social ne permet pas l'expression d'une réelle attente à l'égard de l'apport qui peut être celui d'un moniteur-éducateur au sein de l'école, " chacun prenant ce qu'il veut de l'activité menée ", sans formalisation autre, ni approfondissement des échanges et complémentarités envisageables.



Un certain nombre de capacités acquises dans le cadre de leur fonction sont très bien identifiées par les jeunes eux-mêmes : gestion d'un groupe dans un cadre précis, prise en compte de compétences professionnelles variées dans la gestion des projets, capacité d'adaptation à une grande diversité de situations, entre autres. Ces acquis **paraissent de nature à** bénéficier de manière non négligeable à la professionnalisation et au développement des **compétences pour les jeunes en contrat d'aide éducateur**.

Les bases d'une reconnaissance de fonctions nouvelles liées à ces compétences par l'institution semblent par ailleurs devoir progressivement être posées par le déroulement de stages longs, au sein d'établissements situés en ZEP, classés sensibles intégrant des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ou d'établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), ou encore " d'actions relevant de la participation des aides éducateurs aux tâches de médiation, au renforcement du lien entre l'école et son environnement " ⁴.

1. BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien.

BEATEP : Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse.

BEESAPT : Brevet d'Etat d'Educateur sportif option animation des activités sportives pour tous.

BEES : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif.

2. Un allongement de la période de formation permet aux jeunes de réaliser leur formation pratique et théorique conformément aux

textes réglementaires et à l'esprit de la loi " Nouveaux emplois-Nouveaux services " qui entend laisser les jeunes dans leur lieu d'exercice professionnel le plus longtemps possible, tout en leur offrant des temps de formation adaptés, la formation d'aide-éducateur peut ainsi être dispensée sur 950 heures réparties sur trois ans au lieu de deux.

3. Promotion engagée avant l'accord-cadre national.

4. Sources : Circulaire du 30 mai 2000 du ministères de l'éducation nationale, direction de l'enseignement scolaire, de l'emploi et de la solidarité, direction de l'action sociale.

Reprise des éléments exposés par le rapport de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme " Nouveaux services Emplois jeunes " au ministère de l'Éducation nationale établi par le Céreq (septembre 2000)*

" Aide-Educateur : quel avenir pour la fonction, quel devenir pour les jeunes ? "



Le CEREO a mené, à la demande du ministère de l'Éducation nationale, un travail de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme " Nouveaux services Emplois jeunes " au sein des établissements scolaires.

Ce travail prenait en compte la décision de l'Éducation nationale d'exclure par avance toute perspective d'intégration des jeunes professionnels, à échéance des cinq années de leur contrat. Deux types d'analyses ont donc été menées simultanément. L'une a été consacrée à la professionnalisation de la fonction d'aide éducateur au sein de l'Éducation Nationale ; " les activités exercées dans ce cadre préfigurent-elles de nouvelles fonctions spécifiques, susceptibles d'être pérennisées " au sein de l'institution ?

L'autre s'est intéressée à la professionnalisation des jeunes eux-mêmes, " l'enjeu étant de savoir comment favoriser la poursuite de leur parcours professionnel au delà des cinq années en emploi jeune ".

Les points forts du travail, révélés à mi-parcours (septembre 2000) montrent que :

Douze grands types d'activités, exercées par les aides éducateurs, permettant à l'Éducation nationale de mieux assurer sa double mission " d'enseignement " et " d'éducation ", ont été identifiés. Concernant la mission d'enseignement, ces activités sont, l'aide à l'enseignement, le soutien scolaire, l'informatique et les NTIC, la documentation, la gestion des stages en entreprise. Pour la mission d'éducation et de socialisation, il s'agit de l'aide à la surveillance, la sécurité et l'accompagnement des sorties, l'animation d'une activité, la prise en charge des élèves posant des problèmes de comportement, la médiation auprès des familles et des centres sociaux, l'aide à l'intégration scolaire d'élèves handicapés, l'aide sanitaire, l'accueil et le secrétariat à la vie scolaire.

Cependant, si les " aides-éducateurs exercent des activités correspondant à de réels besoins, qui se révèlent riches de sens et de contenu, " les très nombreuses missions exercées par chacun d'entre eux sont " **trop hétérogènes et multiples pour que les composantes d'une identité professionnelle puisse ressortir aujourd'hui** ".

L'objectif de professionnalisation de la fonction semble être actuellement limité par cette " polyvalence " des missions, en particulier dans le secondaire, amenant le Céreq à identifier " des activités types " et non des " emplois types ".

Concernant la professionnalisation des jeunes en contrat, nombreux sont ceux qui parviennent à donner un sens global à leur fonction composite, " au fur et à mesure qu'ils en font l'expérience ". S'ils se sentent valorisés par " l'aide " qu'ils apportent au processus d'éducation des élèves, il n'est pourtant pas possible de parler d'une réelle qualification. Par ailleurs, le processus de reconnaissance des aides éducateurs comme acteurs du système éducatif à part entière, " aujourd'hui largement engagé ", l'est essentiellement à leur initiative. Ils ont dû en effet " trouver par eux-mêmes le bon registre d'intervention, tant vis à vis des élèves que des enseignants et des autres catégories de personnels ", qui identifient encore mal la fonction.

La professionnalisation des aides éducateurs dans le cadre de leur fonction actuelle et la formation qu'ils ont à suivre pour préparer leur reconversion future sont aujourd'hui très fortement dissociées, les formations qui leur sont proposées étant en lien avec leur projet professionnel et non avec la fonction qu'ils occupent.

Il apparaît cependant que les aides éducateurs " **acquièrent ou affinent grâce à leur fonction actuelle des compétences transversales directement transférables** " - capacité d'adaptation, capacités relationnelles, d'autonomies et de prise de responsabilité - vers le secteur privé ainsi que vers "des professions et secteurs exploitant et valorisant ces compétences : animation socio-culturelle et socio-éducative, métiers liés au travail social, bibliothèques et centres de documentation, professions de l'informatique, de l'information et de la communication ".

Les préconisations du Céreq recommandent que la fonction d'aide éducateur puisse être mieux identifiée par les autres catégories de personnels des établissements scolaires. Il s'agirait en particulier que " les formes de polyvalence généralisée " évoluent vers un effort de rationalisation et de spécialisation devant permettre " d'améliorer les perspectives futures des aides éducateurs, de mieux les positionner au sein des équipes pédagogiques et dans l'organisation des établissements, de limiter le nombre d'interfaces professionnels, donc les risques de substitution ".

* Jean-Paul Cadet, Laurence Diedderichs-Diops, Dominique Fournié, Christophe Guitton.

L'ÉVALUATION MENÉE PAR LE Céreq :

- La majorité des aides éducateurs (88%) indique avoir un projet professionnel. L'enquête par panel fait apparaître les options suivantes :
- 1. Enseignement, CPE, COP : 32%
- 2. Carrières sanitaires et sociales : 21 %
- 3. Concours fonction publique : 13 %
- 4. Sport, animation, culture : 13 %
- 5. Informatique : 7 %

L'outil régional d'aide à la décision pour les partenaires des politiques sociales

Depuis 1998, l'équipe de l'O.S.M. construit une méthode d'observation sociale devant l'amener à créer un système d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs intervenant dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques sociales. Son comité partenarial associé à tous les travaux menés, les représentants des collectivités, institutions et administrations, fédérations et associations concernées pour l'ensemble de la Région PACA.

L'activité de l'O.S.M. s'attache tout particulièrement depuis un an et demi à la mise en place du Dispositif d'Observation Sociale Régionale pour l'ensemble de la Région PACA dont la nécessité a été retenue par le contrat de Plan Etat-Région 2000-2006. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une convention pluri-annuelle (2000-2002).

De 1991 à 1998, l'Observatoire Social Départemental des Bouches du Rhône, créé à l'initiative du Conseil Général, de la Caisse d'Allocation Familiale et du Fonds d'Action Sociale, avait rassemblé une information sociale jusqu'alors dispersée et construit une observation des politiques sociales devant permettre d'en évaluer l'impact. La banque de données TRAI-SE* (Traitement Automatisé des Indicateurs Sociaux Economiques) dégageait ainsi 130 indicateurs ayant fait l'objet d'un consensus entre les professionnels.

A partir de 1998, l'O.S.M., prenant notamment appui sur cette expérience départementale, inscrit son action dans une nouvelle échelle territoriale, la Région, pour concevoir et mettre en oeuvre un système d'aide à la décision pour l'ensemble des partenaires des politiques sociales.

Le territoire régional offre en effet à l'O.S.M. une pertinence nouvelle, permettant d'élargir les terrains de référence, de prendre en compte les différents échelons de compétence sociale, de rapprocher les données au plan interdépartemental, d'introduire les dimensions d'aménagement du territoire, de bassins d'emplois, de formation ou de mobilité.

Sur ces bases, la refonte de ses statuts en novembre 2000 permet à l'O.S.M. de développer son activité autour d'un objectif central, produire de l'observation sociale aux différents niveaux de mise en oeuvre des politiques concernées, en favorisant la concertation et aidant à la décision les acteurs de ces politiques. Son travail s'attache à de grands domaines prioritaires, notamment, la précarité des jeunes, la situation des familles uni parentales dirigées par des femmes, la situation des personnes se situant au dessous du seuil de pauvreté mais ne relevant d'aucun des dispositifs d'intervention sociale.

L'O.S.M. développe un méthode de travail privilégiant la mise en débat permanent entre les acteurs des politiques sociales. Un challenge est ainsi proposé aux partenaires de l'association, amenés à valoriser une attitude de partage, de transparence, à développer un vocabulaire commun.

Des lieux de travail et d'échange ont été créés pour favoriser une telle dynamique, le comité partenarial, instance de délibération, effectue la mise en débat des résultats au

sein de groupes de travail thématiques, propose les priorités d'observation au comité d'orientation, instance de décision. L'ensemble des travaux bénéficie de la validation méthodologique d'un conseil scientifique (cf. 1.2.3.).

Le travail de l'Observatoire, c'est de moins en moins d'études, mais la création d'une dynamique associant collecte, homogénéisation et mise en perspective des informations socio-économiques, analyses, aide méthodologique, et mise en débat des résultats en collaboration étroite avec les principaux acteurs des politiques sociales.

L'apport des NTIC, en particulier leur possibilités de réponse en temps réel, est considéré avec grand intérêt par les responsables de l'O.S.M. qui se dotera à la fin de l'année 2001, d'outils d'échange et de communication, lettre d'information électronique, site Intranet reliant tous les membres du Comité partenarial.

Le dispositif d'Observation Sociale Régionale répond au souhait des pouvoirs publics d'avancer vers une meilleure cohérence des politiques menées par les multiples dispositifs existants, vers un décloisonnement et une actualisation

de la gestion des informations sociales, de développer la compréhension des situations concrètes de terrain en collaboration étroite avec les acteurs et opérateurs concernés. Le dispositif doit ainsi créer des outils d'aide à la décision et à l'action, des moyens d'appréhender les phénomènes de précarité et d'exclusion, dans une perspective de développement local.

Le Dispositif Régional d'Observation Sociale entretient des relations suivies et de complémentarité avec l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale décidé par la loi du 29 juillet 1998. Une délégation de l'Observatoire National, conduite par sa présidente, Marie-Thérèse Join-Lambert, a posé les 27 et 28 juin derniers à Marseille, les bases d'une relation devant permettre d'illustrer au niveau régional les différentes priorités d'observation décidées au plan national.

Dans le même temps, l'O.S.M. participe activement au groupe de travail associatif sur l'application de la Loi de Lutte contre l'exclusion en PACA, le C.L.E., "Collectif Régional de Lutte contre l'Exclusion", regroupant de nombreuses Fédérations d'Associations au niveau régional ainsi que les mutuelles les plus concernées par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le C.L.E. joue le rôle d'espace associatif permettant d'identifier à l'avance les dysfonctionnement des différents dispositifs et les phénomènes sociaux émergents. Les trois-quarts des membres du C.L.E. sont des membres du Comité Partenarial.

Un autre objectif de l'O.S.M. est l'aide à l'expertise de structures agissant dans le domaine social au sein de pays riverains de la Méditerranée. De premières ouvertures avec la Tunisie, le Maroc, l'Algérie sont en cours.

L'O.S.M. est actuellement une structure relativement unique en France, à l'exception de la MIRE (Mission régionale d'Information sur l'Exclusion) en Rhône Alpes, des structures en gestation en Ile de France, en formation en Franche Comté et au niveau départemental en Isère.

L'O.S.M.

Association 1901, Présidée par M. Jean Paul PFISTER.

48 adhérents représentants d'institutions, collectivités territoriales, associations, ou membres individuels.

Budget annuel : 2 MF réparti pour moitié entre la Région PACA et l'Etat.

Son équipe

Son directeur : Jean André CARRENO.

Ses chargés d'études :

Sarah MEKBOUL.

Nicole LIRONVILLE-DUCARROY.

Bernadette MILLE.

Ses coordonnées : 90, rue de Rome, 13006, Marseille - Tél. 04.96.11.10.90

Le comité d'orientation : les partenaires financiers de l'O.S.M. : l'Etat, la Région, la CAF des Bouches du Rhône (dans le cadre de la convention signée le 2 mai 2000).

publié

→ Les emplois dits de médiation sociale. Conclusions du groupe de travail interministériel présidé par Yvon Robert. (Groupe de travail interministériel sur les emplois de médiation sociale), Ministère de la ville, 2001, 21 pages. (La documentation française).

→ Rapport d'information fait au nom de la Commission des affaires sociales – bilan à mi-parcours des emplois-jeunes. Alain Gournac, Sénat, Commission des affaires sociales, 2000, 161 pages. (Les Rapports du Sénat n° 25).

→ L'avenir des Nouveaux services et des Emplois jeunes, juin 2000, Les grands dossiers du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

→ Premier bilan sur les emplois jeunes, Le Monde, Dossiers et Documents, n°300, juillet-Août 2001.

→ Emplois jeunes dans le sanitaire et le social public, Travail Social Actualités, n°838, 29 juin 2001.



→ Les jeunes et leurs pratiques de la citoyenneté. Assemblée plénière du Conseil Economique et Social de la Région PACA du 9 avril 2001. 95 Pages.

→ Répertoire d'adresses sociales, Les éditions législatives, 2001, 91 pages.

créé

IMAJE SANTÉ

Un espace santé jeunes, association créée par le Dr Hélène Picon et Nicole Mongin pour écouter, accueillir, orienter les jeunes de 12 à 25 ans. Une équipe constituée de médecins, psychologues et travailleurs sociaux.

57, rue de la Palud, 13006, Marseille, 04.91.13.71.87

annoncé

→ **Les 21 et 22 novembre**, à Marseille, les " Premières Rencontres des Acteurs de la Société Civile dans le Domaine de la Coopération en Méditerranée ".

Contact : MEDCOOP (Collectif pour le Développement de la Coopération en Méditerranée), 04.91.05.98.92.

→ **Les 13, 14, 15 novembre**, à Paris, Adolescence et états critiques.

L'adolescent suicidaire, les troubles graves du comportement alimentaire, les comportements violents.

Contact : ANPASE, 02.35.52.43.70

→ **Les 21, 22, 23 novembre**, à Lyon, Familles, je vous aide ! Le soutien parental et rapport des familles aux institutions : un nouveau défi pour les pratiques socio-éducatives.

Contact : FNARS, 05.49.30.05.00

→ **Le 22 novembre**, à Paris, RMI : faut-il supprimer l'insertion ?

Le lien revenu/insertion économique se vérifie-t-il ? Le lien revenu/activité : quelle contractualisation ?

Contact : Science Pô Formation, 01.44.39.07.61

→ **Le 11 décembre**, à Paris, Pouvoirs locaux et santé : cinq questions au cœur de l'action. Pouvoirs locaux et accès aux soins, pouvoirs locaux et offre de prévention et de soins.

Contact : Sciences Pô Formation, 01.44.39.07.61



officiel

→ Démarches administratives simplifiées. Dans le prolongement de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, un décret prévoit un renforcement des missions de la commission pour les simplifications administratives (COSA).

→ L'APA définitivement adoptée : la loi instituant une aide personnalisée à l'autonomie entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2002, certaines de ses modalités d'applications devant être précisées par décret.

→ Le Conseil d'Etat valide le Pare (Plan d'aide au retour à l'emploi) le 11 juillet dernier.

→ Publication de la loi n°2001-504 du 12 juin 2001 sur la prévention et la répression des " mouvements sectaires " .



sur le réseau

@ La nouvelle version du site des Journaux Officiels <http://www.journal-officiel.gouv.fr>
Les lois et décrets, les annonces des marchés publics, les annonces financières, les annonces de créations, modifications, dissolutions d'associations loi 1901.

@ Un site ouvert par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité et les organismes de sécurité sociale pour informer les usagers sur leurs droits. <http://www.securite-sociale.fr>
4 thèmes : " La famille " pour les droits aux allocations et prestations familiales, " la maladie ", ou les droits en cas de maladie, maternité, invalidité, décès, CMU, " la retraite " ou des informations selon l'activité exercée, " les cotisations " concerne la réglementation des cotisations et contributions, l'allègement des charges sociales, l'aide au calcul des cotisations.

@ Le site gouvernemental des droits des jeunes créé par l'Institut National de la Jeunesse. <http://www.droitsdesjeunes.gouv.fr>
1500 fiches juridiques pratiques, 3000 adresses nationales et locales, 100 formulaires administratifs ou lettres types.

@ Le centre de documentation d'Autisme France en ligne <http://www.autismefrance.org>

IMF

INSTITUT MÉDITERRANÉEN
DE FORMATION ET RECHERCHE
EN TRAVAIL SOCIAL.

Lettre d'Information bimestrielle de l'IMF
Directeur de la publication : François Lapena
Conception, Coordination, Rédaction : Martine Lagrange Consultant
Conception graphique : Départementales
Mises en page : Imprimerie les Bambous
Photos : Pascal Delcey.
Documentation : Karine Beauquier

Administration : Michèle Marino, Marie Galtier.
Imprimé en France par Imprimerie Les Bambous
Dépôt légal janvier 2001
ISSN : 1629-3509
IMF - 16, rue Ferdinand Rey. B.BP. 54
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 04.91.24.61.10 – Fax : 04.91.47.52.15
Site Internet : <http://www.imf.asso.fr>
Ont collaboré à ce numéro Liliane Pierrot et Geneviève Réguieg.

Thème central du
prochain Numéro :
**Les Acteurs
du
changement**